



Extrait du registre des délibérations  
Comité syndical : SIMA COISE

Séance du : 9 septembre 2014  
Compte rendu affiché le : 15 septembre 2014  
Date de la convocation : 28 août 2014

Nombre de délégués :	34	Nombre de délégués concernés :	26
En exercice :	34	En exercice :	26
Présents :	26	Présents :	20
Votants :	26	Votants :	20

Présents: CCPSG : Mrs Charbonnier JY, Mme Janvier C, Lebreton L, Charbonnier A.  
CCFL : Mrs Gonon P, Rousset L, Bonnier D, Thizy B et Bouchut S  
CCHL: Avenier J P, Duboeuf P, Moralès P, Murigneux P, Villard P, Ferlay M  
SEM : Gandilhon M SIE A : Vincent G  
Autres communes : Viricel A, Blanchon P F, Barcet S, Reynard R, Jacquet A, Rousset E, Pral C, Dumas C, Gonon P

Excusés : Dubois G, Charbonnier G, Thizy G, Deshayes S, Laffont J, Thizy G, Bussière L

Secrétaire de séance : Duboeuf P

**N° 521 Objet – Demande de subventions pour les opérations de réhabilitation des installations d'ANC classées points noirs**

Monsieur le Président rappelle que le SIMA Coise a pris la compétence « réhabilitation des installations d'assainissement non collectif classées points noirs ». Les particuliers volontaires qui souhaitent s'engager dans la démarche de réhabilitation de leur installation d'ANC classée point noir, devront signer une convention avec le SIMA Coise qui sera maître d'ouvrage délégué pendant la durée des travaux. Les particuliers bénéficieront par l'intermédiaire du SIMA Coise de subventions des Agences de l'Eau L.B ou RM&C du Conseil Général du Rhône en fonction du classement de l'installation et de sa localisation

Monsieur le Président propose que le SIMA Coise sollicite une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau RM&C, pour une deuxième tranche de 30 réhabilitations en maîtrise d'ouvrage privé sur la base d'un forfait de 3 000 euros par usager.

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise le Président à solliciter les aides financières de l'Agence de l'Eau RM&C.

Copie conforme au registre

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254202278-20140909-521-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/09/2014

Fait à Saint Galmier  
Le 9 septembre 2014  
Le Président  
Jean Yves Charbonnier